



Communiqué de presse

Mercredi 02 octobre 2024

Réaménagement de la Place de la Concorde : la Ville de Paris se félicite de l'avis favorable rendu par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA)

Lors d'une réunion, jeudi 26 septembre 2024, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a validé le projet porté par la Ville de Paris concernant la place de la Concorde. A l'initiative d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, ce vaste rond-point automobile, un des îlots de chaleurs urbains les plus importants de la capitale, va pouvoir entamer sa mue et s'adapter aux évolutions climatiques dans le respect de son histoire et de son patrimoine remarquable.

L'avis de la CNPA souligne le sérieux et la pertinence du programme proposé par la Ville de Paris pour la transformation de la Place de la Concorde, l'une des plus emblématiques de la capitale. Ce programme servira de base de travail pour les propositions de projets des équipes de maîtrise d'œuvre.

C'est toute la méthode employée par la Ville de Paris qui est saluée, notamment le travail fourni par la Commission Concorde, composée d'un ensemble d'experts du patrimoine, de l'environnement, du paysage, du climat, de l'architecture ou encore des mobilités et d'un collège de grands voisins regroupant les acteurs culturels et économiques de la Place de la Concorde, sous la présidence de Jean-Jacques Aillagon et de la vice-présidence d'Ann-José Arlot.

Les 12 recommandations établies par la Commission Concorde au printemps dernier ont toutes été intégrées au programme présenté par la Ville de Paris devant la CNPA. Cet avis favorable va désormais permettre d'engager les prochaines étapes et notamment la sélection d'un projet qui viendra révéler la beauté de la Place de la Concorde et l'adapter aux enjeux de notre siècle. Ce projet sera sélectionné dans le cadre d'un jury composé, outre les représentants de la Ville de Paris, du Ministère de la Culture et de l'ensemble des membres de la commission. Ce jury choisira d'abord mi-octobre les 5 candidats admis à remettre une offre, puis le projet lauréat parmi ces 5, au cours du premier trimestre 2025.

Prochaines étapes :

1. Mi-octobre : sélection des 5 candidats admis à concourir sur la base du programme validé par la CNPA
2. Premier trimestre 2025 : élection du projet lauréat parmi les candidats
3. 2026 : Présentation du projet lauréat devant la CNPA
4. Lancement des études puis travaux

Contact presse :

Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr